

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2024_032

Action 5.2 du PAPI Tarn-amont " Réduction de la vulnérabilité des activités économiques" : Révision du plan de financement prévisionnel et demandes de financement - 1ère campagne mi-2024 - mi-2026

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Serge VÉDRINES, Patrick PES, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 13 septembre 2024

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

Vu la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention 2019-2021 sur le territoire du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Vu le passage du dossier du PAPI Tarn-amont en commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis donné en date du 3 octobre 2023, ainsi que le courrier de labellisation de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024
Date de réception de l'AR: 20/09/2024
048-200080547-DE_2024_032-DE
A G E D I

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_027 du 5 octobre 2023 actant le lancement de l'action sur les diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2024_019 du 25 avril 2024 relative au plan de financement et aux demandes de subvention pour l'action 5.2 du PAPI Tarn-amont, suite à l'offre retenue dans le cadre de la 1^{ère} consultation,

Considérant le lancement de la 2^{ème} consultation relative la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux, suite à la déclaration sans suite de la 1^{ère} consultation,

Considérant la délibération DE_2024_030 du 20 septembre 2024 retenant l'offre de SAS Mayane, basé à Montpellier pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement et les demandes de financement, sur la base de cette nouvelle offre retenue.

Le Président rappelle que l'action 5.2 concerne la réduction de la vulnérabilité des activités économiques, y compris campings, en zone inondable. Les démarches de diagnostics de vulnérabilité des habitations ont été testées dans le cadre du PAPI d'intention. Il s'agit désormais de déployer ces dispositifs plus largement à tous les enjeux situés en zone inondable du territoire du Tarn-amont (PPRI et hors PPRI).

Pour les activités économiques, la mise en œuvre de la démarche de réduction de la vulnérabilité se déroulera selon plusieurs étapes :

- Étape 1 : identification des bâtiments/activités en zone inondable,
- Étape 2 : diffusion de l'information, campagne de communication,
- Étape 3 : recensement des personnes intéressées et prises de RDV pour les visites techniques,
- Étape 4 : réalisation des diagnostics, entretiens, mesures spécifiques et levées topographiques,
- Étape 5 : rédaction et remise des rapports,
- Étape 6 : accompagnement pour les travaux.

Pour rappel, le coût de l'action sur la durée du PAPI (6 ans) est estimé à :

- 5.2A – Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises et activités économiques de moins de 20 salariés et assistance pour la mise en place des travaux : 105 500 € HT – 126 600 € TTC,
- 5.2B – Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des campings : 74 500 € HT – 89 400 € TTC,

La présente délibération porte donc sur la révision du plan de financement et des demandes de financement de l'action pour la première campagne de diagnostic qui se déroulera entre mi-2024 à mi-2026. L'objectif est de 30 diagnostics pour les entreprises de moins de 20 salariés (hors campings) avec 3 accompagnements dans la réalisation des travaux pour un montant de :

- 73 957,50 € TTC pour l'action 5.2A,
- 44 090,70 € TTC pour l'action 5.2B.

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024 Date de réception de l'AR: 20/09/2024 048-200080547-DE_2024_032-DE A G E D I
--

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel révisé pour l'action 5.2A (1^{ère} campagne) comme suit :

Financeurs	Base éligible	Taux d'aide	HT/TTC	Montant	% du projet
État	73 957,50 €	50%	TTC	36 978,75 €	50%
Région Occitanie	61 631,25 €	20%	HT	12 326,25 €	17%
Fonds Vert*	73 957,50 €	13%	TTC	9 861,00 €	10%
Syndicat Tarn-amont (autofinancement)	73 957,50 €	20%	TTC	14 791,50 €	20%
TOTAL Projet				73 957,50 €	100%

Fixe le plan de financement prévisionnel révisé pour l'action 5.2B (1^{ère} campagne) comme suit :

Financeurs	Base éligible	Taux d'aide	HT/TTC	Montant	% du projet
État	44 090,70 €	50%	TTC	22 045,35 €	50%
Région Occitanie	36 742,25 €	20%	HT	7 348,45 €	17
Fonds Vert*	44 090,70 €	13%	TTC	5 878,76 €	10%
Syndicat Tarn-amont (autofinancement)	44 090,70 €	20%	TTC	8 818,14 €	20%
TOTAL Projet				44 090,70 €	100%

*Considérant l'action à une échelle interdépartementale, deux demandes seront réalisées en part égale pour instruction sur les départements de l'Aveyron, et de la Lozère.

Précise que l'autofinancement de cette action sera réparti entre les communautés de communes selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1,

Précise que cette action relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Précise que les dépenses sont prévues au budget 2024, et seront prévues aux budgets 2025 et 2026.

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

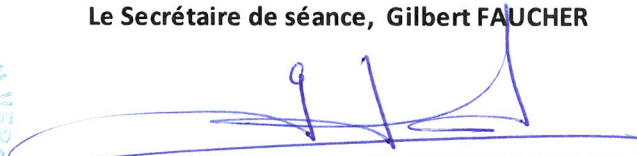
Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Date de transmission de l'acte: 20/09/2024
Date de réception de l'AR: 20/09/2024
048-200080547-DE_2024_032-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20/09/2024
et publié ou notifié
le 24/09/2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024
Date de réception de l'AR: 20/09/2024
048-200080547-DE_2024_032-DE
A G E D I